

NOTE SUR LE RALLYE VH CLASSIC :

La publication par la FFSA de la réglementation du groupe CLASSIC en VHC a créé un certain «émoi» dans le milieu des voitures historiques.

Avec une lecture sereine et approfondie des textes, il aurait été simple de ne pas « paniquer ».

Voilà de quoi il s'agit :

La FFSA a remarqué qu'un grand nombre de voitures qui demandaient le passeport technique historique (PTH) ne pouvait satisfaire aux exigences administratives. Or, ces voitures refusées ne peuvent pas courir sans ce passeport dans les rallyes VHC (Véhicules historiques de compétition) c'est-à-dire dans les rallyes comportant des épreuves spéciales chronométrées (ES).

L'idée a donc été de créer ce groupe CLASSIC, uniquement valable en France, pour que les voitures historiques qui ne peuvent accéder au PTH puissent quand même courir.

Le rallye CLASSIC sera obligatoirement en doublure d'un rallye VHC (lequel peut également être en doublure d'un rallye MODERNE).

Un organisateur peut donc inscrire :

- Un rallye national ou régional (moderne) seul
- Un rallye national ou régional (moderne) + un rallye VHC
- Un rallye national ou régional (moderne) + un rallye VHC + un rallye Classic
- Un rallye VHC seul
- Un rallye VHC + un rallye Classic.

(Attention : les différents rallyes doivent être inscrits à la FFSA : se rapprocher du service compétition pour les coûts).

Les voitures admises seront des modèles identiques à ceux homologués par la F.I.A. qui doivent correspondre à l'annexe K.

Les voitures ayant subies des transformations techniques sur l'aspect et la performance ne peuvent pas être admises.

**EN AUCUN CAS CETTE REGLEMENTATION NE CONCERNE LES
RALLYES DE REULARITE !.**

CIRCULAIRE FFSA/COMITES N° PR 04.10 / 105

Pour diffusion aux Associations Sportives

Paris, le 1^{er} avril 2010

OBJET : REGLEMENTATION *CLASSIC*

Le Bureau FFSA dans sa séance du 28 octobre 2009 a adopté la création d'une réglementation *Classic* permettant aux voitures anciennes non détentrices d'un PTH de participer en rallye et en course de côte.

LES POINTS CLEFS A RETENIR

1- En rallye

Les organisateurs peuvent inscrire au calendrier FFSA, en doubleure d'un rallye VHC, un rallye *Classic*. Le règlement sportif d'un rallye *Classic* reprend l'ensemble de la réglementation de la discipline VHC. Seule la réglementation technique diffère (*Cf points 3 et 4 suivants*). Le droit de calendrier 2010 pour l'organisation d'un rallye *Classic* est fixé à 250 €.

(*Cf Annexe 1 - Réglementation Rallye Classic*)

2- En course de côte

Une catégorie *Classic* est admise à participer dans les courses de côte VHC.

3- Les voitures autorisées

Sont autorisées en *Classic*, les voitures admises en Régularité dans la catégorie Régularité Historique (*telles que définies dans l'Annexe K du Code Sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981*).

4- La réglementation technique

Pour participer en *Classic*, les concurrents doivent présenter :

- un laissez-passer pour parcours de régularité historique,
- un passeport technique 3 volets FFSA.

Nota : le PTH n'est pas nécessaire.

5- La sécurité

Le niveau de sécurité des voitures admises en *Classic* doit être conforme au niveau de sécurité maximal demandé aux VHC pour les catégories CT/GTS.

6- Le classement

Un classement général spécifique *Classic* (que ce soit le classement du rallye *Classic* ou de la catégorie *Classic* en course de côte), sans distinction de période ou de classe, devra être établi et ce sans confusion avec celui de l'épreuve de support.

Il ne peut y avoir aucune attribution de point en *Classic* (ne peut compter pour aucun championnat, coupe, challenge ou trophée).

7- Les réclamations

Aucune réclamation ne sera acceptée en *Classic*.

Pierre Gosselin, Président de la Commission VHC ou Agnès Delarue, Responsable du Service Compétition se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

REGLES SPECIFIQUES RALLYES CLASSIC

Un rallye Classic reprend l'ensemble de la réglementation de la discipline VHC, complétée par les présentes règles spécifiques. Seule la réglementation technique diffère.

Un rallye Classic peut être inscrit en doublure :

- d'un rallye VHC inscrit seul ou en doublure d'un rallye "moderne".
- d'un rallye VHC doublé d'un rallye de régularité historique sportif (VHRS)

REGLEMENT

Tout organisateur doit utiliser, pour le règlement particulier de son rallye, le règlement particulier de la discipline.

Le règlement d'un rallye Classic est identique à celui du rallye VHC de support.

REGLEMENTATION TECHNIQUE

Documents

Pour participer à un rallye classic, la présentation par le concurrent des documents suivants est obligatoire :

- Un Laissez-passer pour Parcours de Régularité Historique ;
- Un Passeport Technique 3 volets (*pour les voitures appartenant à un licencié français*).

La FFSA reste propriétaire du Laissez-passer pour Parcours de Régularité Historique qui doit être signé par le concurrent.

Sont disponibles sur le site internet de la FFSA, la demande de Laissez-passer pour Parcours de Régularité Historique ainsi que son mode d'emploi.

Conformité

Les voitures pouvant prétendre à ce laissez-passer doivent correspondre à l'annexe K du Code Sportif de la FIA, qui est l'annexe réglementant également les véhicules historiques de compétition dont les grandes lignes sont les suivantes :

- **Histoire**
Les voitures admises sont des modèles identiques à ceux homologués par la FIA pour le sport automobile dans les anciens groupes Tourisme, Grand Tourisme ou Groupes 1, 2, 3 et 4 ceci en conformité avec le règlement technique de leur groupe respectif.
- **Conformité**
Toutes les modifications effectuées sur la voiture de série doivent respecter la technologie (ou les évolutions ?) de la période telle qu'appliquée au modèle en question.

Un organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à "l'esprit" et à l'aspect de la période donnée.

Sécurité voiture

La voiture doit être équipée au niveau sécurité tel que défini pour les Véhicules Historiques de Compétition VHC dans l'annexe K article 5 pour CT/GTS quelle que soit sa configuration.

Sécurité pilote et copilote

La réglementation est celle qui est en vigueur pour les Véhicules Historiques de Compétition VHC.

Les vérifications techniques doivent être faites par un Commissaire Technique validé VHC par la FFSA.

VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures admises en Rallye de Régularité Sportif dans la Catégorie Régularité Historique. (*Voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981*)

DEROULEMENT DU RALLYE

Le départ du rallye Classic doit être donné derrière le dernier concurrent du rallye VHC de support

Un classement général spécifique du rallye Classic, sans distinction de période ou de classe, pourra être établi et ce sans confusion avec celui du rallye de support.

Aucune réclamation n'est admise dans un rallye Classic.